



CÉRÉALES

Fiche filière

À retenir

- 1^{er} producteur et exportateur européen de céréales
- 8^e producteur mondial de céréales
- 5^e exportateur mondial de blé tendre

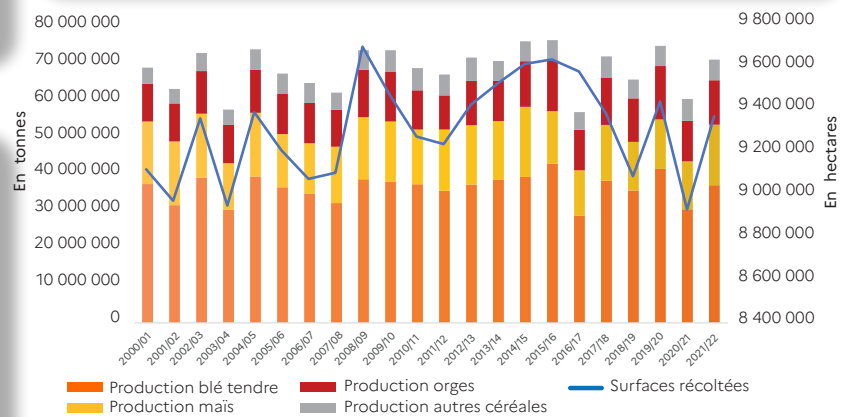
ORGANISATION

- La filière céréalière française concerne une dizaine d'espèces dont quatre grandes productions : blé tendre, maïs, orges et blé dur.
- Très organisée, elle fait intervenir trois grands types d'acteurs : les producteurs (168 000 livreurs de céréales en 2020), les collecteurs (146 coopératives, 871 négociants) et les transformateurs (dont 400 moulins ayant écrasé des grains et 212 fabricants d'aliments pour animaux).

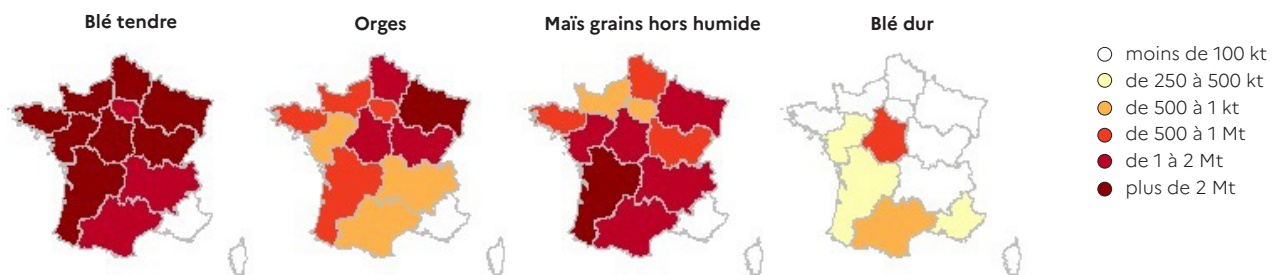
PRODUCTION

- En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2017/18 à 2021/22) :
- 9,2 millions d'hectares cultivés ;
 - 65,5 millions de tonnes (Mt) de céréales produites ;
 - la production céréalière est largement dominée par le blé tendre (53 %), suivent le maïs (21 %) et les orges (18 %) ;
 - plus de 56 Mt de céréales sont collectées, soit 86 % de la récolte : le reste est consommé ou stocké à la ferme.
- En 2021/22, la France est le premier pays producteur de céréales de l'Union européenne (hors riz) qui est 3^e producteur mondial de céréales derrière les États-Unis et la Chine (hors riz).

Évolution des surfaces et de la production des céréales françaises



BASSINS DE PRODUCTION EN 2021/22



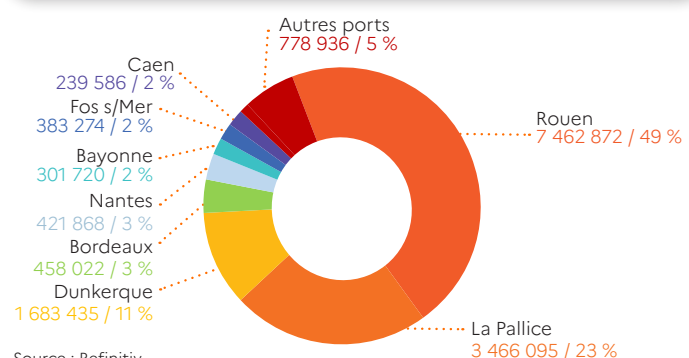
COMMERCIALISATION

La première mise en marché des céréales françaises est réalisée par les organismes collecteurs déclarés (Art L 666-1 du Code Rural et de la pêche maritime). Ces derniers sont ainsi en charge de l'achat auprès des producteurs, du stockage et de la vente ultérieure des céréales.

PORTS FRANÇAIS

- En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2017/18 à 2021/22) :
- 15,2 Mt de céréales embarquées
 - Rouen est le 1^{er} port français en céréales avec 49 % des embarquements, suivi des ports de La Pallice (23 %) et Dunkerque (11 %)

Embarquements portuaires français Moyenne 2017/18 - 2021/22 (en tonnes)





TRANSFORMATION

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2017/18 à 2021/22) :

- 9,7 Mt de céréales (dont 50 % de blé tendre, 31 % de maïs et 13 % d'orges) ont été utilisées par l'industrie de l'alimentation animale (FAB), ce qui en fait la première industrie utilisatrice de céréales de grains ;
- 5,4 Mt de blé tendre ont été transformées en farine (soit 15 % de la production de blé tendre) ;
- la part des céréales consacrée à la production d'alcool (y compris biocarburants), principalement du blé et du maïs, s'élève à 2,1 Mt (soit plus de 3 % de la production de céréales) ;
- la malterie française a utilisé 1,7 Mt d'orge (soit 14 % de la production d'orge française) ;
- l'industrie de la semoulerie de blé dur a écrasé 0,6 Mt de blé (soit 38 % de la production française de blé dur) ;
- l'amidonnerie a consommé environ 4,7 Mt de blé tendre et de maïs (soit 7 % de la production de céréales) ;
- Enfin, le secteur de la maïserie (ou semoulerie de maïs) a consommé 0,2 Mt de cette céréale (2 % de la production de maïs).



CONSOMMATION

On distingue sur le marché intérieur deux principaux usages :

- Les utilisations humaines et industrielles (48 % des utilisations domestiques sur le marché en moyenne sur la période 2017/18 à 2021/22) ;
- Les utilisations fourragères.

Le blé tendre, le maïs et les orges représentent 96 % de l'ensemble des utilisations humaines et industrielles et 94 % des utilisations fourragères.

Le maïs est majoritairement transformé par les fabricants d'aliments du bétail (23 % de la production de maïs). À l'inverse le blé est principalement utilisé pour l'alimentation humaine et par l'industrie (26 % de la production de blé tendre). Quant aux orges, elles sont principalement destinées à la fabrication de malt.



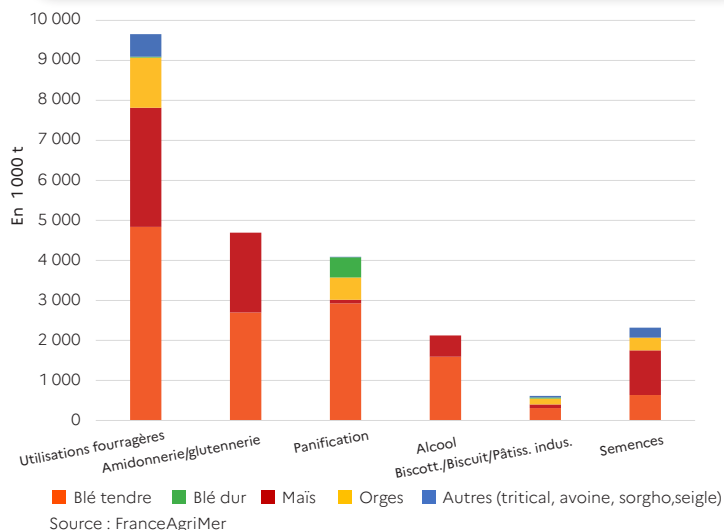
ÉCHANGES

En moyenne, au cours des 5 dernières campagnes (2017/18 à 2021/22) :

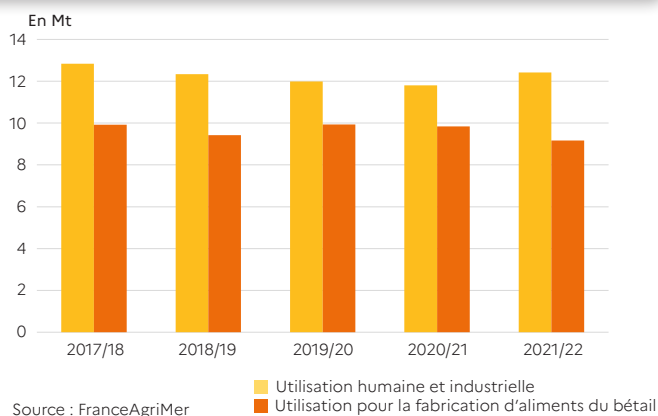
- 29,8 Mt de céréales exportées, dont 57 % de blé tendre, 21 % d'orges et 16 % de maïs ;
- l'Union européenne (UE) constitue le premier marché des ventes françaises de céréales (55 % de l'export total) ;
- 56 % du blé tendre exporté est à destination des pays tiers, principalement vers l'Algérie (47 % de l'export de blé tendre vers pays tiers et 26 % des exportations totales) ;
- 51 % des orges sont exportées vers l'Union européenne, principalement vers le nord communautaire (Belgique : 45 % de l'export UE, Pays-Bas : 24 %). La Chine et l'Arabie saoudite, premiers acheteurs mondiaux, représentent 65 % des exportations françaises vers les pays tiers (51 % pour la Chine marqué par de fortes variations entre les années) ;
- L'Union européenne est le principal marché du maïs français (89 % des exportations). L'Espagne et les Pays-Bas sont les deux premiers clients avec 57 % des exportations de maïs vers l'UE. Les exportations vers les pays tiers se font principalement vers le Royaume-Uni (71 %) et vers la Suisse (19 %).

En moyenne, au cours des 5 dernières campagnes (2017/18 à 2021/22), la France a importé 1,6 Mt de céréales (y compris riz) : le maïs représente 38 %, le riz 36 %, le blé dur 3 % et le blé tendre 16 % de ces importations.

Répartition des volumes de céréales transformées



Évolution des utilisations humaines, industrielles et fourragères



Évolution des exportations françaises de céréales



PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT

Volumes de céréales (y compris riz) exportés Campagne 2021/22

- < 100 kt
- de 100 à 500 kt
- de 500 kt à 1 Mt
- de 1 à 2 Mt
- de 2 à 3 Mt
- plus de 3 Mt

